



Pôle transitions et développement local

Décision n° 2024-230

Objet : Signature de la convention de tournage avec M. Martin VIEL

Le maire,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2122-22,

Vu la délibération du conseil municipal du 3 juillet 2020 portant application des dispositions de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Considérant la volonté de mettre en avant la ville de Sceaux par l'accueil de tournage,

Considérant l'apport médiatique offert par le tournage d'œuvres audiovisuelles dans la ville de Sceaux,

APPROUVE la convention avec M. Martin VIEL, domiciliée au 10 avenue Carnot à Sceaux, relative au tournage qui se déroulera le samedi 6 juillet 2024 de 7h30 à 14h00 au Jardin de la Ménagerie, situé au 70 rue Houdan, à Sceaux, et le dimanche 7 juillet 2024 de 7h30 à 12h00 sur la place de Brühl.

DECIDE de la signer.

Fait à Sceaux, le 3 juillet 2024

Philippe LAURENT

